

# VERS DES MODES DE CONSOMMATION DURABLES

Le point sur les initiatives  
des pays Membres



© OCDE, 2000

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef de la division des Publications  
Direction des relations publiques et de la communication  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris, Cedex 16, France.

# VERS DES MODES DE CONSOMMATION DURABLES

*Le point sur les initiatives  
des pays Membres*

## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996) et la Corée (12 décembre 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Also available in English under the title:

**TOWARDS SUSTAINABLE CONSUMPTION PATTERNS**  
A Progress Report on Member Country Initiatives

© OCDE 1998

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, Tél. (33-1) 44 07 47 70, Fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online: <http://www.copyright.com/>. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

## AVANT-PROPOS

Agir sur les modes de consommation non viables constitue un défi de taille pour les pays Membres de l'OCDE. Cependant, les mesures axées sur la demande visant à influencer la consommation ont jusqu'à présent moins retenu l'attention que les mesures destinées à infléchir les modes de production. Le présent rapport donne un premier aperçu de l'éventail de politiques et de moyens d'action que les pays Membres mettent déjà en oeuvre ou envisagent d'utiliser pour influencer sur la demande de consommation de certains biens et services.

Les pays Membres ont mis en place ou sont en train d'élaborer une panoplie de mesures destinées à modifier certains aspects de la consommation, souvent dans le cadre de la stratégie qu'ils ont adoptée à l'égard des grands problèmes d'environnement tels que le changement climatique. Ces mesures visent à infléchir la consommation, à la fois directement, en modifiant le comportement des consommateurs, et indirectement, en stimulant ou en exigeant la mise à disposition sur le marché de biens plus respectueux de l'environnement. Les pays Membres ont ainsi recours à un vaste éventail de moyens d'action réglementaires, économiques et sociaux ainsi qu'à d'autres mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics, par exemple en ce qui concerne les investissements et l'aménagement du territoire. Dans leurs modalités précises, les stratégies adoptées pour agir sur les modes de consommation non durables varient selon les pays, mais certains moyens d'intervention sont largement répandus, par exemple, le recours à des instruments économiques pour influencer la consommation et le choix de carburant, la multiplication des programmes d'éco-étiquetage et l'utilisation de campagnes d'information pour sensibiliser le public et favoriser une consommation plus viable. Dans la pratique, de nombreuses initiatives visant à infléchir les modes de consommation reposent sur un train de mesures très variées -- réglementation, instruments économiques et sociaux, dont l'effet peut être direct ou indirect, et dispositions agissant directement sur les modes de production et de consommation.

L'information précise dont on dispose sur l'efficacité des initiatives des pays Membres est encore assez limitée, en partie parce que bon nombre des mesures n'ont été mises en oeuvre que récemment. Cependant, on peut d'ores et déjà tirer certains enseignements de l'expérience acquise à ce jour. D'abord, on constate que les mesures économiques et réglementaires ont eu un certain effet sur les comportements, et que les programmes d'information et d'éducation ont également favorisé des changements de comportement limités. Ensuite, les trains de mesures semblent particulièrement prometteurs. Il faudra poursuivre les travaux pour mieux comprendre le succès ou l'échec relatif des différentes mesures mises en oeuvre par les pays Membres pour infléchir les modes de consommation, compte tenu de l'information plus complète dont on disposera à mesure que les initiatives arriveront à maturité. Les travaux futurs sur les indicateurs de la consommation durable devraient également permettre de mieux évaluer le succès global de ces initiatives.

Ce rapport est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
Origines du présent rapport.....	8
Portée du rapport.....	8
<b>2. L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION : CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>11</b>
Tendances des modes de consommation.....	12
Tendances de la production.....	13
Débats et politiques nationales sur la consommation durable .....	14
Rôle des autres acteurs.....	15
<b>3. L'ACTION DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE .....</b>	<b>17</b>
Types d'initiatives visant à influencer les modes de consommation.....	17
Choix d'exemples .....	18
Réglementation .....	18
Instruments économiques.....	21
Instruments sociaux.....	25
Autres moyens d'action des pouvoirs publics .....	32
Trains de mesures.....	34
Mesures visant les petites et moyennes entreprises .....	34
<b>4. EVALUER L'EFFICACITE DES INITIATIVES DES PAYS MEMBRES .....</b>	<b>37</b>
Quelle est l'efficacité globale des initiatives des pays Membres visant à modifier les modes de consommation ?.....	37
Quelle est l'efficacité des initiatives précises des pays Membres ? .....	38
Examens des performances environnementales de l'OCDE.....	39
Travaux sur les comportements individuels en matière de déplacements .....	39
L'expérience australienne .....	40
Campagnes d'information aux Pays-Bas .....	40
Instruments économiques .....	41
Eco-étiquetage.....	43

<b>5. LES PROCHAINES ETAPES.....</b>	<b>45</b>
Prochaines étapes pour les pays Membres .....	45
Prochaines étapes pour l'OCDE .....	47
<b>APPENDICE A .....</b>	<b>51</b>
Paragraphe 28 du Programme pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement durable, New York, juin 1997 .....	51
<b>APPENDICE B .....</b>	<b>55</b>
Programme de travail de l'OCDE sur les modes de consommation et de production écologiquement viables .....	55
<b>NOTES.....</b>	<b>58</b>

## 1. INTRODUCTION

Bien que les styles de vie reposant sur une forte consommation de ressources se répandent partout dans le monde, **ce sont les pays de l'OCDE qui demeurent les principaux consommateurs** des ressources naturelles de la planète. Ainsi, alors qu'ils représentent environ un cinquième de la population mondiale, ils consomment plus de la moitié de l'énergie totale et sont à l'origine de la moitié environ des émissions de dioxyde de carbone produites dans le monde. Ces modes de consommation et de production ont d'importants impacts sur l'environnement, l'économie et la société, aux plans local, national et mondial.

Le progrès technologique et l'amélioration de l'efficacité ont contribué à réduire le niveau de pollution et les pressions exercées sur les ressources naturelles attribuables aux processus de production. Cependant, la croissance de la demande de consommation a souvent réduit à néant ces améliorations. Pour s'attaquer efficacement aux grands problèmes d'environnement tels que le changement climatique, la pollution atmosphérique et la préservation des réserves d'eau douce, les pays de l'OCDE doivent plus que jamais trouver des moyens pour influencer les décisions des consommateurs et élargir les choix qui leur sont offerts. Les modes de consommation actuels et les tendances qui s'y rattachent soulèvent également d'importantes questions d'équité, d'une part entre pays développés et pays en développement, d'autre part entre riches et pauvres à l'intérieur d'une même société. Ces préoccupations soulignent, en même temps qu'elles contribuent à l'expliquer, le débat international de plus en plus important que suscitent les mesures visant à infléchir les modes de consommation non durables.

**Le Chapitre 4 d'Action 21**, adopté au Sommet de la Terre (Rio, 1992), isole les modes de production et de consommation insoutenables à terme, en particulier dans les pays industrialisés, comme la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial. Il exhorte les pays développés à montrer l'exemple en élaborant des politiques et des stratégies nationales visant à établir des modes de consommation durables. Le document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la session extraordinaire qu'elle a consacrée au développement durable (juin 1997), intitulé *Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21*, réitère ce message. Le paragraphe 28 de ce document, qui énonce les différentes mesures que les pays devraient prendre pour infléchir les modes de consommation, est reproduit à l'Appendice A.

En 1995, l'OCDE a lancé un **programme de travail** pluridisciplinaire destiné à aider les pays Membres à analyser leurs modes de consommation et de production et à élaborer des instruments d'action en vue d'inverser les tendances insoutenables à terme. En juin 1997, l'Organisation a publié le rapport intitulé *Modes de consommation et de production écologiquement viables*<sup>1</sup>, qui résume les résultats des deux premières années de son programme de travail. Dans ce rapport, l'OCDE a constaté que les pays Membres étaient déjà en train d'élaborer un large éventail de politiques et de moyens d'action destinés à modifier les modes de consommation et de production. On trouvera de plus amples renseignements sur le programme de travail de l'OCDE à l'Appendice B.

### ***Origines du présent rapport***

Dans le cadre du programme de travail de l'OCDE sur les modes de consommation et de production écologiquement viables, les pays Membres ont demandé à la Direction de l'environnement de l'Organisation de procéder à un examen des instruments d'action actuellement utilisés par les pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE pour modifier les modes de consommation non viables ainsi que le comportement des consommateurs.

En janvier 1997, la Direction de l'environnement a donc lancé une enquête sur les initiatives des pays Membres visant à infléchir les modes de consommation. En septembre 1997, la Direction a demandé aux pays des compléments d'information et des éclaircissements sur certains renseignements qui lui avaient été fournis auparavant. Vingt et un pays lui ont répondu, et ce sont leurs réponses qui constituent la principale source d'information du présent rapport. Le Secrétariat s'est également fondé sur des renseignements recueillis dans le cadre d'autres projets relevant du Programme de travail sur les modes de consommation et de production écologiquement viables ainsi que d'autres projets de l'OCDE, notamment les Examens des performances environnementales.

### ***Portée du rapport***

Le présent rapport a pour but d'appuyer :

- ◆ les efforts déployés par les pays Membres en vue de rendre les modes de consommation plus durables ;

- ◆ les travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies, qui est l'instance chargée d'encadrer la mise en oeuvre du chapitre 4 d'Action 21, ainsi que ceux de la communauté internationale d'une façon plus générale ;

et, pour ce faire :

- ◆ de cerner l'éventail général des mesures que les pouvoirs publics utilisent actuellement dans les pays Membres de l'OCDE pour influencer les modes de consommation ;
- ◆ de recenser l'information disponible sur l'efficacité de ces mesures ;
- ◆ de déterminer comment l'OCDE pourrait avancer cette tâche, en procédant à un examen complet des initiatives des pays Membres, qui pourrait servir de référence pour mesurer les progrès futurs ;
- ◆ de déterminer les autres actions que les pays Membres pourraient engager pour agir sur les modes de consommation insoutenables à terme.

Le rapport met l'accent sur les politiques qui ont une incidence sur les **modes de consommation des ménages ou des petites et moyennes entreprises**, en laissant de côté deux domaines qui sont néanmoins importants dans le débat plus large sur la consommation et la production durables, à savoir :

- ◆ Les politiques qui visent uniquement à influencer les modes de production. Il s'agit en général de politiques déjà plus développées et mieux comprises que celles qui sont axées sur la demande. La réflexion menée sur des concepts tels que la production moins polluante et l'éco-efficience, au sein de l'OCDE et d'autres instances, continue d'améliorer la compréhension des questions concernant la production. Le rapport de l'OCDE intitulé *Eco-efficience*<sup>2</sup> est particulièrement utile à cet égard. Il existe cependant une interdépendance indéniable entre le côté consommation et le côté production de l'équation. Certaines initiatives -- en particulier, celles qui font intervenir un train de mesures -- visent à la fois à infléchir le comportement des

consommateurs et à aider les producteurs à devancer l'évolution de la demande et à y répondre.

- ◆ Les actions visant à rendre plus écologiques les activités directes et les processus de décision des pouvoirs publics ont également un impact sensible sur la consommation des matières premières et des ressources ainsi que sur la production de polluants. La sensibilisation des pouvoirs publics aux impératifs écologiques (“écologisation”) fait déjà l'objet de travaux distincts de l'OCDE à la suite de la recommandation du Conseil de l'Organisation<sup>3</sup>, qui demande aux pays Membres d'améliorer leurs performances environnementales en intégrant les considérations environnementales à tous les aspects des activités, services et processus décisionnels des pouvoirs publics.

## 2. L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION : CONTEXTE GENERAL

Les réponses fournies par les pays Membres de l'OCDE aux demandes d'information du Secrétariat sur leurs initiatives visant à infléchir les modes de consommation étayent d'autres données (obtenues par l'OCDE et par d'autres instances) selon lesquelles les pays Membres de l'OCDE déploient actuellement des efforts importants pour modifier les modes de consommation dans le cadre de stratégies de développement durable.

Il semble y avoir à cela plusieurs raisons fondamentales :

- ◆ les citoyens, les pouvoirs publics, les entreprises, les ONG et d'autres organismes et groupes dans la **société reconnaissent de plus en plus** que l'on ne saurait perpétuer des styles de vie qui dilapident les ressources ;
- ◆ **des preuves concrètes** démontrent qu'il est possible de véritablement modifier les styles de vie et de réduire sensiblement l'utilisation des matières premières et les émissions polluantes, sans conséquence défavorable notable pour la qualité de vie ; l'expérience de l'industrie, surtout dans le secteur manufacturier, a été importante à cet égard ;
- ◆ les pouvoirs publics disposent **d'un éventail de plus en plus large de moyens d'action** pour influencer sur le comportement du consommateur, notamment en utilisant les mécanismes des marchés et les techniques modernes de communication.

C'est ce dernier point qui constitue le thème central du présent rapport.

## *Tendances des modes de consommation*

Les pays Membres de l'OCDE se trouvent confrontés à de nombreuses **tendances comparables** des modes de consommation. Il est notamment prévu que le nombre de ménages, la consommation d'énergie des ménages, la possession de biens de consommation ainsi que le niveau de la motorisation et l'usage de la voiture particulière continueront de croître. Ces **tendances de la demande de consommation ont en général par le passé réduit à néant les gains d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources** réalisés aux plans de la fabrication et de l'utilisation des produits. Ces tendances constituent le cadre général dans lequel les pays Membres élaborent leurs moyens d'action pour influencer sur les modes de consommation.

- ◆ En Finlande, le trafic total de voitures particulières a augmenté de 51 pour cent entre 1980 et 1990, pour se stabiliser par la suite.
- ◆ Les Pays-Bas ont réalisé une étude<sup>4</sup> sur les tendances naissantes concernant les rapports entre consommation et environnement, qui a révélé un important accroissement de tous les types de pollution de l'environnement au cours des 45 dernières années, par suite de l'augmentation absolue des niveaux de consommation -- par exemple, mobilité, utilisation d'appareils électroménagers et production alimentaire accrues -- bien qu'une amélioration de l'efficacité des produits ait quelque peu freiné la progression de la pollution.
- ◆ Au Royaume-Uni<sup>5</sup>, on prévoit que le nombre de ménages en Angleterre augmentera de 23 pour cent (4.4 millions) entre 1996 et 2016.

Certes, il existe d'importantes différences entre les pays, et la structure actuelle et l'évolution des modes de consommation ne sont pas les mêmes partout dans la zone OCDE. Certaines de ces différences s'expliquent par la géographie -- la nécessité de chauffer en hiver, ou d'extraire davantage d'eau en été --, d'autres sont historiques et culturelles. Les modes de consommation de certains nouveaux pays Membres, notamment, suivent des tendances caractéristiques.

- ◆ La Corée a réalisé un développement économique rapide au cours des 25 dernières années et, selon de nombreux indicateurs, elle est sur le point de rejoindre les moyennes de l'OCDE. Pendant cette

période, l'épargne a été forte et la consommation faible, mais celle-ci est en augmentation et l'on prévoit qu'elle exercera ses propres pressions sur l'environnement.

- ◆ La Hongrie signale que le passage à l'économie de marché s'est accompagné d'un recul de la consommation générale de biens dans les années 90, cette tendance traduisant une diminution des niveaux de revenu, et non une plus grande sensibilité des consommateurs aux questions d'environnement.
- ◆ En Pologne, certains systèmes établis de longue date, par exemple pour la collecte et le recyclage des déchets, se sont effondrés tandis que progressaient rapidement les ventes de biens de consommation. Les grands moyens de diffusion sont de puissants défenseurs des styles de vie fondés sur la consommation ; la publicité est le secteur industriel qui a connu la croissance la plus rapide en Pologne en 1996.

Malgré tout, même là où les **niveaux actuels** de consommation sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE, ou différents, bon nombre des **tendances futures** laissent présager une augmentation, et il demeure important d'agir pour favoriser des modes de consommation plus durables.

### ***Tendances de la production***

Le rapport de l'OCDE intitulé *Eco-efficience*<sup>2</sup>, qui est présenté à la réunion d'avril 1998 des Ministres de l'Environnement de l'OCDE, analyse le concept d'éco-efficience et les possibilités qu'il offre de découpler de l'activité économique l'émission de polluants et l'utilisation des ressources. Ce rapport conclut que l'amélioration de l'éco-efficience peut constituer une partie, et seulement une partie, d'une stratégie gouvernementale de développement durable et que, parfois, les gains d'efficience peuvent avoir des effets pervers en aggravant la pollution dans l'ensemble ou en faisant augmenter la demande de ressources.

Dans ce contexte, il apparaît clairement que des modifications du comportement des consommateurs s'imposent comme complément des progrès réalisés dans l'utilisation des ressources, pour éviter qu'une consommation accrue ne vienne pas réduire à néant les avantages que comportent pour l'environnement des procédés de production et des produits moins polluants.

## ***Débats et politiques nationales sur la consommation durable***

Le rapport de l'OCDE intitulé *Modes de consommation et de production écologiquement viables*<sup>1</sup> recommandait que les pouvoirs publics élargissent le débat public sur les modes de consommation et de production écologiquement viables et sur leurs conséquences du point de vue de la réalisation des objectifs plus généraux de la société, du développement économique et du progrès social. Plusieurs pays ont organisé de **grands débats de fond** sur cette question.

- ◆ L'Allemagne a tenu en 1995 un débat d'orientation sur les modes de consommation et de production, auquel ont participé les pouvoirs publics, le Parlement, les industries, les associations de consommateurs, diverses organisations non gouvernementales, les médias, les autorités locales et les milieux universitaires.
- ◆ Le Canada a tenu en mai 1997 une grande conférence nationale sur la consommation et la production durables, qui a attiré une large participation de parties intéressées.
- ◆ Le Danemark a tenu en 1996 une conférence de consensus au cours de laquelle un groupe de consommateurs a entendu divers spécialistes puis a rédigé un rapport final qui faisait le point sur la situation et formulait des recommandations en vue de rendre la consommation plus viable.

Même lorsqu'un pays n'a pas organisé d'événement particulier pour débattre de la consommation durable, cette question constitue souvent un volet important des **programmes nationaux de développement durable**. Par exemple :

- ◆ en Autriche, où le programme national de l'environnement a mis en évidence la consommation comme l'un des principaux sujets de préoccupation
- ◆ le Royaume-Uni vient de publier un document<sup>6</sup> consultatif sur la révision de la stratégie britannique pour mettre à effet le développement durable, dans lequel on a identifié la consommation comme une question clé.

En outre, les instruments d'action axés sur les modes de consommation constituent un élément important de l'élaboration des

**programmes nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de lutte contre d'autres problèmes d'environnement, par exemple, en influant sur le comportement en matière de transport ou en favorisant une plus grande efficacité énergétique à la maison.

### ***Rôle des autres acteurs***

Le présent rapport porte essentiellement sur les initiatives prises par les **administrations centrales** pour favoriser des modes de consommation plus durables. L'un des rôles importants qui incombent aux gouvernements nationaux est **d'encourager à agir d'autres acteurs sociaux** qui peuvent eux-mêmes avoir une influence sensible et **de leur donner les moyens de le faire**.

Les **administrations régionales et locales** jouent également un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de politiques favorisant la consommation durable. Leurs responsabilités varient selon les pays, mais beaucoup s'occupent de la mise en oeuvre et du développement de divers aspects de la politique de l'éducation, du logement, de l'aménagement du territoire et de l'information du public ainsi que des relations avec les groupes d'intérêt local et les organisations non gouvernementales.

- ◆ Le programme Action 21 local est un cadre qui permet aux autorités locales de gérer les questions relatives à la consommation dans ces domaines.
- ◆ **Le Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Communales (ICLEI)**, sert comme un centre d'informations et coordonnateur de toute une gamme de politiques, de programmes et de services locaux sur le développement durable et la protection de l'environnement, dont plusieurs traitent des questions de la consommation.
- ◆ **L'atelier de la Commission économique européenne des Nations unies, *Encourager les initiatives locales vers la consommation viable***, (Vienne, Autriche, février 1998) a étudié plusieurs exemples d'actions locales dans les pays de la CEE. En particulier, on a identifié comment les administrations locales et régionales peuvent mettre en oeuvre le système de planification et les programmes d'information dans le cadre du développement et l'usage des transports, des logements, de l'énergie et des eaux de

la région, et d'encourager le soutien des résidents pour ces initiatives.

**Les entreprises, les syndicats ainsi que d'autres éléments de la société civile**, notamment les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, sont d'autres acteurs importants. Par exemple :

- ◆ **Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable** est au premier rang dans le développement du concept d'éco-efficience, et un projet sur *La viabilité environnementale dans le marché* figure parmi son programme de travail de 1998.
- ◆ **Les approches novatrices au sein des collectivités**, comme celles du Global Action Plan<sup>7</sup>, montrent la possibilité des consommateurs d'agir ensemble et d'une façon efficace pour changer leurs modes de vie et réduire d'une façon mesurable leurs impacts sur l'environnement.

Au niveau international, le gouvernement de la Norvège, avec la coopération des secrétariats du CDD et de l'OCDE, propose une réunion d'experts (Kabelvag, Norvège, juin 1998) afin d'accélérer la mise en oeuvre de la consommation viable, avec la participation des experts des pays en cours de développement et les pays développés.

### 3. L'ACTION DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

#### *Types d'initiatives visant à influencer les modes de consommation*

La présente section fournit une description, accompagnée d'exemples, des initiatives par lesquelles les pays Membres s'efforcent d'infléchir les modes de consommation. Ces initiatives sont regroupées en quatre grandes catégories :

- ◆ **réglementation** ;
- ◆ **instruments économiques** ;
- ◆ **instruments sociaux** ;
- ◆ **autres moyens d'action des pouvoirs publics.**

En recourant à ces quatre types de mesures, les pouvoirs publics ont tenté d'influencer les modes de consommation de deux façons, qui sont complémentaires :

- ◆ **indirectement**, par des mesures qui visent les choix offerts aux consommateurs : par exemple, des normes minimales qui limitent les possibilités d'achat, des initiatives destinées à améliorer le choix offert aux consommateurs en favorisant des produits plus viables ou en améliorant les infrastructures publiques, telles que celles des transports, de l'approvisionnement en eau ou du traitement des eaux usées ;
- ◆ **directement**, par des mesures dont le but est d'influencer les choix quotidiens des consommateurs : mesures fiscales qui agissent sur le choix par des signaux de prix (fiscalité verte ou suppression des subventions, par exemple), campagnes d'information (éco-étiquetage), autres instruments sociaux, notamment

l'éducation, ainsi qu'un type d'initiatives moins important mais peut-être appelé à se développer, qui a pour but d'aider les consommateurs à faire l'expérience de nouveaux modes de consommation.

De nombreux instruments d'action sont **complémentaires** et, dans la pratique, de nombreuses initiatives font intervenir **un train de mesures** panachant plusieurs catégories d'instruments d'action -- réglementaires, économiques et sociaux, directs et indirects --, ainsi que des mesures qui sont directement axées sur les modes de production et de consommation. Ainsi, une différenciation fiscale visant à stimuler l'utilisation d'un type de carburant moins polluant pourrait être appuyée par une campagne d'information et peut-être des mesures d'aide à la production de ce type de carburant. Par ailleurs, les mesures visant à favoriser l'utilisation des transports publics comprennent souvent des dispositions conçues pour dissuader l'utilisation de la voiture particulière, comme les droits de stationnement plus élevés, ainsi que les investissements dans des services de transports publics de substitution attrayants.

### *Choix d'exemples*

Les exemples présentés ici ont pour but **d'illustrer** la variété des moyens mis en oeuvre dans quelques pays Membres de l'OCDE pour lutter contre les problèmes d'environnement. **Ils ne constituent pas une liste exhaustive ou représentative** des instruments envisageables, que ce soit collectivement ou individuellement.

### *Réglementation*

Les pouvoirs publics peuvent agir directement pour influencer ou limiter les modes de consommation, par exemple en rationnant la possession ou l'utilisation ou en y appliquant d'autres restrictions. Dans la pratique, ils exercent souvent une influence indirecte sur la consommation en agissant directement par la réglementation sur le producteur.

Le cas extrême d'intervention des pouvoirs publics est **l'interdiction** de la production, de la vente ou de l'utilisation de certains produits auxquels on attribue des effets nuisibles pour l'environnement ou la santé. Les pouvoirs publics peuvent adopter une stratégie plus graduelle en imposant des **normes minimales** applicables aux produits ou en relevant les normes existantes. Ils

peuvent, par exemple exiger des niveaux minimums de rendement énergétique, ou d'économie d'eau pour les produits domestiques, ou resserrer la réglementation du bâtiment. Dans certains cas, ces systèmes auront une incidence sur les produits existants et exigeront leur remplacement ou leur mise à niveau pour qu'ils soient conformes à des règles plus rigoureuses.

**Australie** La consommation d'eau a sensiblement diminué depuis que **l'installation de chasses d'eau à deux débits (3/6 litres) est obligatoire** dans les nouveaux immeubles et les immeubles rénovés.

**Corée** La loi relative à la promotion de l'économie et de la réutilisation des ressources **limite l'utilisation des biens jetables** dans le secteur des services (restauration, bains publics et hôtellerie, notamment).

**Etats-Unis** Le label **Energy Star** établit les normes de rendement énergétique du matériel de bureau (ordinateurs, moniteurs, imprimantes et télécopieurs). On estime que près des deux tiers des PC et moniteurs, et toutes les imprimantes laser vendues aux Etats-Unis sont aujourd'hui conformes à cette norme, qui a été le point de départ d'une norme internationale de fait pour le rendement énergétique du matériel de bureau dans le monde entier.

**France** Depuis 1997, **les normes d'isolation des nouveaux immeubles** exigent l'utilisation de doubles vitrages à faible coefficient de déperdition thermique, qui devraient permettre de réduire de 10 pour cent le chauffage.

**Irlande** **La commercialisation, la vente et la distribution de combustibles solides bitumineux ont été interdites** dans certaines parties de Dublin en 1990 et de Cork en 1995. L'utilisation de charbon bitumineux était très répandue et l'on constatait à Dublin des infractions répétées aux normes relatives à la fumée. Cette interdiction s'est traduite par une amélioration très nette de la qualité de l'air.

**Pologne** En 1995, la Pologne a imposé une **interdiction sur l'importation** de véhicules à moteur deux-temps, de

véhicules non équipés de convertisseurs catalytiques et d'automobiles âgées de plus de 10 ans. Cette initiative visait à améliorer les performances environnementales globales du parc automobile et s'inscrit dans une stratégie plus vaste destinée à favoriser un transport plus respectueux de l'environnement par diverses mesures, telles qu'une taxe modulée sur les véhicules, qui varie en fonction de la puissance du moteur.

**Union européenne** L'UE est en train d'élaborer des **normes de rendement énergétique minimum** pour les appareils ménagers comme les réfrigérateurs.

**Multilatéral** Le **Protocole de Montréal** est un accord international qui prévoit des multinationales restrictions et des interdictions graduelles de la production, de la distribution et de l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone.

La réglementation **influence parfois directement** la façon dont les gens se comportent et utilisent les produits. L'application des limitations de vitesse, dans les agglomérations et sur les autoroutes, ainsi que les autres restrictions visant l'utilisation de l'automobile en sont un bon exemple, dans la mesure où elles influencent la façon dont les gens conduisent et par conséquent la quantité de carburant consommée, le niveau des émissions ainsi que le degré de bruit et de congestion. L'obligation d'assurer un entretien régulier, par exemple des chaudières ou des véhicules, parfois renforcée par des contrôles réguliers ou aléatoires, est un autre exemple.

**France** **La loi de 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** autorise notamment la limitation de l'utilisation des voitures particulières pendant les périodes de forte pollution atmosphérique.

**Royaume-Uni** Les compagnies de distribution d'eau d'Angleterre et du Pays de Galles peuvent demander **la limitation de l'utilisation des tuyaux d'arrosage** dans les régions du pays affectées par des pénuries d'eau.

Il convient aussi de mentionner **les programmes de responsabilité élargie des producteurs**, qui imposent des modifications du comportement des consommateurs ainsi que des producteurs et qui soulèvent d'importantes

questions quant à la ligne de démarcation entre la responsabilité du producteur et celle du consommateur, l'objectif étant de réduire l'impact sur l'environnement pendant **tout le cycle de vie** du produit.

**Allemagne**                    **La loi sur la gestion du cycle de vie des substances et des déchets**, entrée en vigueur en 1996, élargit la responsabilité du producteur à l'ensemble du cycle de vie d'un produit, y compris sa distribution, son utilisation et son élimination ou son recyclage. Dans la pratique, cette loi suppose également une évolution des schémas de comportement des consommateurs.

### *Instrumentes économiques*

Les instruments économiques -- comme la tarification tenant compte de l'ensemble des coûts, la suppression des subventions, la mise en place des taxes et redevances d'environnement et la réforme fiscale verte -- sont importants pour influencer le comportement des consommateurs<sup>8</sup>. L'OCDE les a étudiés en profondeur et en a préconisé l'utilisation. Pour agir sur le comportement des consommateurs, il importe de veiller à ce que **le prix** de l'énergie domestique, des carburants routiers, de l'eau ou des déchets corresponde exactement aux externalités environnementales et sociales connexes. Il ne faut pas oublier que la suppression des subventions et l'instauration de règles du jeu égales pour tous peuvent éliminer des incitations négatives à consommer plus que nécessaire. **La tarification tenant compte de l'ensemble des coûts** s'est souvent accompagnée de réformes plus ambitieuses dans les secteurs de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, notamment l'instauration de la concurrence. Cependant, si la fixation d'un prix exact constitue une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante en soi pour influencer sur les modes de consommation, surtout lorsque ceux-ci sont fonction de motifs non économiques tels que les habitudes culturelles.

Plusieurs pays utilisent **une fiscalité différentielle** pour stimuler l'utilisation d'un type de carburant par rapport à un autre. De nombreux pays ont ainsi eu recours avec succès à une taxation différentielle des carburants pour encourager le développement initial d'un marché de l'essence sans plomb et l'évolution ultérieure de la plupart des voitures vers ce type de carburant. Certains appliquent maintenant des taux d'imposition différentiels pour stimuler l'utilisation des voitures alimentées au gaz et des carburants pour véhicule diesel à basse teneur en soufre. Il est possible de conjuguer plusieurs mesures -- par exemple, pratiquer un taux d'imposition plus faible pour les

biocarburants tout en encourageant et en stimulant la production et la distribution de ces carburants.

### **Australie**

En 1994, le Conseil des gouvernements d'Australie a adopté **un cadre national de réforme de l'eau** destiné à instaurer une gestion plus efficace et écologiquement viable en modifiant la régulation de l'offre et de la demande. Ce cadre général comprend une réforme de la tarification fondée sur les principes de la tarification en fonction de la consommation et de la pleine récupération des coûts, la récupération ou l'élimination des subventions croisées et la transparence des subventions qui sont maintenues. Le cadre de réforme prévoit également la clarification des droits de propriété, la répartition des ressources en eau, y compris à l'environnement, l'adoption d'arrangements commerciaux relatifs à l'eau, une réforme institutionnelle, la consultation et la participation du public, et la recherche. La mise en oeuvre intégrale de ce cadre national d'ici à 2001 devrait permettre de modifier sensiblement la tarification, l'affectation et la gestion des approvisionnements en eau en vue d'instaurer une consommation plus efficace et plus écologiquement viable.

### **Autriche**

En 1992, **une nouvelle taxe d'immatriculation des automobiles**, qui est modulée en fonction de la consommation type de l'automobile, a été instaurée, en même temps que la taxe sur la valeur ajoutée des automobiles a été réduite. En 1993, **l'assiette de la taxe sur les véhicules à moteur** a également été modifiée pour porter non plus sur la taille du moteur mais sur sa puissance, ce qui tient plus rigoureusement compte de l'impact sur l'environnement.

### **Belgique**

**La loi de 1993 instaurant les écotaxes** prévoit la perception d'écotaxes sur certains produits qui sont jugés nocifs pour l'environnement. Les produits visés sont les récipients de boissons, les appareils photos et les rasoirs jetables, les piles, certains emballages et les pesticides. Une évaluation de l'efficacité de ces taxes est en cours.

On ne dispose pas encore de chiffres définitifs, mais d'après les premières indications, elles auraient un effet bénéfique du point de vue écologique en induisant des changements de comportement favorables à l'environnement.

#### **Danemark**

**La taxe sur les déchets non dangereux** multiplie par deux le coût de la mise en décharge et de l'incinération. Entre 1985 et 1995, la part des déchets mis en décharge a baissé de 39 à 18 pour cent, tandis que le taux de revalorisation et de recyclage progressait de 32 à 61 pour cent.

#### **Danemark**

Le Danemark perçoit depuis 1994 **une taxe sur les réseaux publics de distribution d'eau**, qui varie entre 5 et 10 pour cent environ du prix total de l'eau potable. Cette taxe constitue maintenant environ 20 pour cent du prix total et devrait doubler le prix moyen de l'eau en cinq ans. Sa mise en application s'est accompagnée de nombreuses campagnes d'information locales. Conjugée à une plus grande sensibilisation des consommateurs, à un entretien approprié du réseau et à la mise en place de nouvelles installations économes en eau, cette taxe devrait se traduire à long terme par une diminution de 25 pour cent de la consommation d'eau potable des ménages.

#### **Grèce**

Depuis 1990, les voitures neuves dotées d'un convertisseur catalytique bénéficient **d'une exonération de la surtaxe routière et de la taxe forfaitaire initiale** pendant cinq ans, à condition que l'acheteur ait déjà envoyé à la ferraille sa vieille voiture. Environ 300 000 vieilles voitures sont ainsi parties à la ferraille, ce qui a permis de réduire considérablement la pollution.

#### **Hongrie**

**Des droits spécifiques** sont perçus sur les carburants, les pneus, les réfrigérateurs, les matériaux d'emballage et les accumulateurs. Les recettes provenant de ces droits sont versées à un fonds central pour l'environnement qui sert à financer les activités de protection de l'environnement. **Une contribution spécifique au titre des ressources en**

**eau**, calculée d'après le volume, alimente un fonds de gestion de l'eau.

## **Royaume-Uni**

**L'augmentation accélérée de la taxe annuelle sur les carburants routiers** s'inscrit dans le programme du Royaume-Uni sur le changement climatique. Il s'agit d'une stratégie à long terme qui consiste à hausser chaque année les taxes sur les carburants routiers, en moyenne, d'au moins 6 pour cent de plus que l'inflation. Cette stratégie devrait entraîner une diminution des émissions de dioxyde de carbone imputables aux transports routiers équivalant à 3 millions de tonnes de carbone d'ici à 2000.

## **Suisse**

**Deux nouvelles taxes d'incitation** vont être mises en oeuvre en 1998, dans le cadre de la révision de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Ces taxes doivent contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie de lutte contre la pollution de l'air de la Confédération. La taxe sur les composés organiques volatils s'appliquera à une vaste liste de substances et de produits; la seconde taxe vise à réduire les émissions de dioxyde de soufre dues aux huiles de chauffage extra-légères.

Dans certains pays, les services publics ont eu recours à **la régulation de la demande** pour encourager un comportement plus économe des ménages au lieu de construire une nouvelle capacité. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont souvent utilisé des instruments économiques, notamment des aides et des subventions, ainsi que des programmes de reprise.

## **Canada**

Depuis le milieu des années 80, **les compagnies d'électricité cherchent à optimiser l'efficacité de leurs capacités existantes et à limiter la nécessité de nouvelles installations** en mettant en oeuvre diverses mesures de gestion de la demande : mesures financières destinées à stimuler la conception d'équipements et d'immeubles économes en énergie ; aides techniques et financières (subventions et prêts à faible taux d'intérêt pour moderniser les systèmes d'éclairage et de chauffage ; rabais sur l'achat d'équipements et d'appareils

ménagers économes en énergie et rachat par les services publics de matériel et de vieux appareils inefficaces.

## **Royaume-Uni**

L'organisme responsable de la réglementation de l'électricité a imposé des **normes de performances** aux fournisseurs publics d'électricité, les obligeant à financer des travaux sur le rendement énergétique, par exemple sur l'amélioration des systèmes de chauffage domestique, en récupérant les coûts par un prélèvement supplémentaire sur les factures d'électricité. Un organisme indépendant, **l'Energy Saving Trust** a été créé pour coordonner les programmes d'économie d'énergie qui s'adressent aux ménages et aux petites entreprises, et qui sont financés par des subventions publiques et par le programme de normes de performances.

## ***Instruments sociaux***

Les instruments sociaux constituent une catégorie importante et variée dans l'éventail de moyens dont disposent les pays Membres pour influencer le comportement des consommateurs : programmes de sensibilisation, éducation au sens le plus large, étiquetage et campagnes d'information, mesures visant à stimuler l'action des collectivités et des associations de consommateurs, contribution aux travaux menés sur la consommation durable par des organisations non gouvernementales, et en coopération avec l'industrie et d'autres partenaires au sein d'accords volontaires.

Les pays Membres ont recours à divers moyens pour sensibiliser les consommateurs aux styles de vie plus écologiquement viables qu'ils pourraient adopter. Les campagnes destinées à promouvoir l'économie d'énergie au foyer, à améliorer l'utilisation de l'eau, à réduire la production de déchets et à accroître le recyclage sont très répandues. Le fait de rendre publics les indicateurs nationaux pertinents de la viabilité et de la consommation, auxquels on s'est peu intéressé jusqu'à présent, peut également contribuer à mieux faire comprendre les enjeux au public.

## **Allemagne**

L'Agence fédérale de l'environnement a innové en produisant **une bande dessinée, *Ietze et Eberhard*** -- 18 jours autour du monde ainsi qu'un **jeu informatique**

intitulé *Pas d'avenir* pour informer les jeunes sur les questions d'environnement et de consommation et influencer leur comportement.

### **Danemark**

Depuis 1994, le **Fond Vert** a pour but de subventionner des projets environnementaux locaux, avec la participation des citoyens et des organisations non gouvernementales. Le Fond Vert s'occupe des projets qui présentent une vue novatrice sur les problèmes d'environnement, d'intérêt large, et dont il est possible de disséminer les résultats. Actuellement, il paie les postes de à peu près 100 *guides verts* locaux.

### **Japon**

L'Agence de l'environnement a mis sur pied **un service Internet** (<http://www.iec.or.jp/eanet>) qui offre des renseignements sur l'environnement et les possibilités de s'informer davantage.

### **Royaume-Uni**

Une nouvelle **série d'indicateurs très concrets du développement durable** est en cours d'élaboration. Ces indicateurs pourraient couvrir par exemple la consommation d'énergie et les volumes de trafic. Ils devraient contribuer à attirer l'attention sur les responsabilités personnelles et sur le type d'action que chacun pourrait mener. Ces indicateurs devraient bénéficier dans les médias de la même couverture que les grands indicateurs économiques actuels.

**Le système d'éducation** a un rôle primordial à jouer dans la promotion d'attitudes et de comportements responsables à l'égard de l'environnement. Dans les écoles et les universités, les étudiants peuvent être sensibilisés non seulement aux problèmes de la nature et de l'environnement, mais également aux conséquences de leurs propres actes et à la façon dont ils pourraient atténuer ces conséquences en changeant leurs modes de consommation. Les établissements d'enseignement sont également de grands consommateurs d'énergie, d'eau et d'autres ressources. Certaines initiatives visent à donner une orientation plus écologique à leur organisation. Des efforts sont faits afin d'intégrer les démarches des écoles dans la collectivité et de développer des liens avec les entreprises locales. **La formation professionnelle, l'éducation permanente et la formation non structurée** sont

également d'importants moyens pour éduquer les consommateurs, leur donner le pouvoir d'agir et les intégrer au processus de décision.

**Autriche**                    **Un réseau Energie** a été établi par les écoles du Tyrol pour réfléchir sur les modes de consommation de l'énergie dans les bâtiments scolaires et les habitations. Le projet a permis de mettre en évidence d'importantes possibilités d'économie d'énergie et a engendré des groupes d'intérêt local à large participation, en mettant l'accent sur la formation de coordonnateurs locaux, en étroite collaboration avec les écoles.

**Grèce**                        On estime que **le concours annuel du jeune consommateur européen** a réussi à sensibiliser l'établissement scolaire à infléchir les modes de consommation des étudiants. Par ailleurs, le ministère de l'Education grec a organisé **des séminaires pour des enseignants** à propos des attitudes envers la consommation. En outre, des **séminaires experts** ont eu lieu afin de sensibiliser les lycéens aux conséquences de leurs propres actes et choix de produits.

**Japon**                        Les **Junior Eco Clubs** ont pour but de sensibiliser les enfants aux questions d'environnement et de les aider à mieux les comprendre. On en compte environ 3 000, qui regroupent 45 000 enfants.

**Mexique**                    **Un atelier sur l'éducation et la consommation durables** a eu lieu en 1996. D'autres activités de ce type sont prévues pour promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la consommation durable, notamment la production d'une série de télévision.

**Espagne**                    En 1997, **l'exposition itinérante *Ecologie quotidienne*** avait pour but d'éduquer le public et de le sensibiliser à ce que chacun peut faire chez soi pour contribuer à la création d'un monde durable. Cette exposition s'inscrivait dans le prolongement d'un projet antérieur intitulé *L'écologie dans la vie de tous les jours*, qui avait été visité par environ 750 écoles dans 30 localités.

**Les programmes d'information et d'étiquetage** permettent de faire mieux comprendre aux consommateurs une question d'environnement particulière ou l'impact d'un produit donné. Il existe des programmes nationaux et régionaux **d'éco-étiquetage** très variés qui ont pour but d'informer les consommateurs et d'influencer leurs décisions d'achat, soit en insistant sur quelques aspects clés de leur impact sur l'environnement, soit en tentant d'évaluer l'impact relatif sur l'ensemble du cycle de vie des produits. **Les systèmes d'étiquetage axés sur un seul aspect** -- rendement énergétique ou consommation d'eau, par exemple -- renseignent davantage les clients. L'étiquetage et d'autres mesures peuvent également informer sur l'origine des produits. Tel est le cas, notamment, de la certification des produits forestiers ou des régimes applicables à l'agriculture biologique. L'action des pouvoirs publics en vue de réglementer l'argumentaire écologique des publicitaires -- y compris, l'usage des accords volontaires et d'autoréglementation -- peut être importante pour inspirer aux consommateurs la confiance nécessaire.

**Les initiatives relatives au droit d'accès du public à l'information sur l'environnement** favorisent également des décisions d'achat mieux informées et peuvent exercer une plus grande influence sur le débat public relatif au développement durable. L'étiquetage peut s'inscrire dans **un programme d'information** ciblé sur un achat important et unique tel que l'automobile. Certains programmes ont par exemple pour but d'inciter les clients à choisir des véhicules moins polluants et plus économes en carburant, et expliquent comment utiliser l'automobile plus efficacement ou emprunter d'autres modes de transport.

## **Canada**

**L'initiative Efficacité du carburant des véhicules automobiles** fournit aux acheteurs de voitures neuves, de camions légers et de fourgonnettes des renseignements sur la consommation de carburant des véhicules et encourage les constructeurs à améliorer cette consommation. Le programme **Le Bon Sens au volant** (Auto\$mart) aide les automobilistes à mieux comprendre comment l'achat de leur automobile, leur façon de conduire et leurs habitudes en matière d'entretien agissent sur l'environnement. Ce programme, auquel participe le secteur privé, a pour but de favoriser des décisions rationnelles du point de vue énergétique et responsables du point de vue écologique en diffusant de l'information sur les carburants de substitution.

- Allemagne** **L'éco-étiquette allemande Ange Bleu**, créée en 1977, est le premier programme d'éco-étiquetage national. A la fin de 1996, 920 manufacturiers avaient reçu l'Ange Bleu, pour 4 100 produits faisant partie de 76 catégories différentes.
- Allemagne** Le gouvernement fédéral a diffusé **des brochures et mené des campagnes de publicité** pour informer la population et favoriser un comportement respectueux de l'environnement, en attirant l'attention sur la nécessité de modifier ses habitudes de consommation, en prenant des mesures en faveur de l'utilisation de la bicyclette et des transports publics et en diffusant des renseignements sur l'achat de voitures peu polluantes.
- Corée** Mis en oeuvre en 1992, **le système de gestion du rendement énergétique** comprend trois éléments : un système d'évaluation du rendement énergétique, qui constitue pour le consommateur un guide sur le rendement énergétique d'un produit et sur son utilisation efficace ; un système de spécification obligatoire du rendement énergétique ; et un programme de normes. Le système concerne les réfrigérateurs, les climatiseurs, les voitures particulières et les appareils d'éclairage. En 1992, 34 pour cent en moyenne des produits couverts par le programme offraient un haut rendement énergétique. En 1995, 51.3 pour cent.
- Etats-Unis** L'inventaire des émissions toxiques fournit de l'information sur les émissions d'origine manufacturière. Facilement accessible au public, cette information, sous l'effet des pressions exercées par la population, a favorisé des réductions considérables des émissions.
- Grèce** L'Union des publicistes de la Grèce a dressé un code volontaire d'autoréglementation pour combattre la fausse publicité environnementale. Par ailleurs, il existe un système de réglementation sous le cadre de la Loi sur la protection des consommateurs et pour la réglementation des marchés de la télévision et de la radio.

**Union européenne** **Le système d'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie par voie d'étiquetage** fournit au consommateur un guide simple qui lui permet de comparer le rendement énergétique d'un type de produit (un réfrigérateur, par exemple) et de transposer les différences de rendement en économies sur sa note d'électricité.

**Union européenne** **Le système communautaire d'attribution du label écologique** a pour but d'informer des consommateurs des produits ayant un impact réduit sur l'environnement au cours de leur cycle de vie complet.

**Conseil nordique** A la fin de 1997, à peu près 500 produits ont reçu **l'éco-étiquetage du Conseil nordique -- le Cygne --** faisant partie de 46 catégories différentes.

Les pouvoirs publics peuvent également **collaborer avec d'autres organisations -- associations de consommateurs, organisations non gouvernementales --** pour influencer le comportement de la population, ainsi qu'avec des groupes communautaires qui tentent de faire mieux comprendre au public les conséquences de la consommation et de le faire participer davantage au processus décisionnel.

**Allemagne** **Une série de projets ont été élaborés et mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales** avec le concours financier et la participation d'experts du ministère fédéral de l'Environnement et de l'Agence fédérale de l'environnement. Ces projets portent sur divers sujets : élaboration de stratégies de promotion des produits régionaux, argumentaire écologique dans la publicité, comportement en matière de loisirs, mesures en faveur de l'utilisation partagée de l'automobile, échange d'informations sur la consommation et les styles de vie durables. Il convient aussi de mentionner un projet international de **Consumers International** qui porte sur l'élaboration de lignes directrices internationales à l'intention des associations de consommateurs.

**Belgique** Le Gouvernement de la Communauté germanophone appuie **l'Organisation de protection des consommateurs de l'Est de la Belgique**, qui conseille

les consommateurs et concentre ses activités sur la protection de l'environnement ainsi que sur les implications sociales des produits.

## Norvège

Le gouvernement finance pour l'essentiel **l'Environmental Home Guard**, un réseau d'ONG dont le but est de motiver et d'éduquer la population pour qu'elle fasse des choix respectueux de l'environnement, réduise son utilisation de ressources naturelles non renouvelables, sa production de déchets et sa consommation d'énergie, et qu'elle renonce à utiliser des substances nocives. Quelque 70 000 personnes ainsi qu'un grand nombre d'écoles, d'institutions publiques et privées, d'entreprises, de municipalités et de coopératives d'habitation participent aux programmes du réseau. Depuis l'automne 1996, plus de 100 communes ont lancé des initiatives pour mettre sur pied des réseaux de "**familles vertes**".

## Royaume-Uni

Le gouvernement a établi et appuie la campagne **Going for Green**, qui a pour but de diffuser le message selon lequel il faut modifier son style de vie pour que la croissance économique aille de pair avec la protection de l'environnement, au lieu de sa faire à ses dépens. Cette campagne repose sur la publicité, des projets pilotes sur les collectivités durables, des activités de sensibilisation aux questions écologiques dans les écoles et un programme destiné à aider la population à mesurer la "viabilité écologique" de son style de vie au moyen d'un logiciel de questions et réponses.

**Des formules novatrices intégrant les consommateurs au processus décisionnel** peuvent également avoir leur importance car elles reconnaissent le rôle de citoyens de ces derniers et permettent de mettre en évidence les options qui recueillent la plus grande adhésion de la population qui sera directement visée par l'action gouvernementale.

## Australie

Dans le bassin du fleuve Murray, **la participation active de groupes d'usagers** a abouti à l'élaboration d'une stratégie de contrôle de la demande d'eau qui a permis de

remettre à plus tard le projet de construction d'un nouveau barrage.

### **Etats-Unis**

**La loi relative à l'efficacité du transport de surface intermodal** (ISTEA) de 1991 a établi de nouvelles priorités en matière de transport ainsi que de nouvelles modalités décisionnelles. Elle a notamment délégué des pouvoirs importants aux Etats et aux administrations locales et a réitéré l'importance du rôle local dans la sélection des projets. Elle encourage l'intermodalisme, établit des règles égales pour le transport routier et les autres modes et prévoit l'utilisation de crédits fédéraux pour renforcer la dimension intermodale du système national de transports.

### **France**

**Les Comités de bassins** ont été créés pour améliorer la gestion intégrée des ressources en eau en faisant participer les utilisateurs d'eau au processus décisionnel.

### **Royaume-Uni**

Dans une région d'Ecosse, les autorités locales envisageaient un éventail de choix d'infrastructures, dont une privilégiait nettement les investissements dans le réseau routier, et une autre constituait un virage résolu vers d'autres modes de transport. On a produit une illustration des impacts possibles des deux options, qui a été soumise à **une consultation directe de la population et des politiques locaux**. Les deux groupes se sont prononcés massivement en faveur d'un réacheminement des ressources financières du réseau routier vers les transports publics, ce qui a constitué la base de la stratégie adoptée par la suite.

### *Autres moyens d'action des pouvoirs publics*

Les pouvoirs publics peuvent user de divers autres pouvoirs et mesures pour influencer les modes de consommation. Par exemple, **le système d'aménagement du territoire** a une incidence sur la façon dont chacun utilise et développe sa propriété foncière et sur le développement des collectivités. Sur une plus longue période, le système de planification détermine l'endroit où les gens vont vivre, travailler, faire leurs achats et, par conséquent, l'impact que leurs modes de consommation, en particulier leurs habitudes en matière de

transport, auront sur l'environnement. Les pouvoirs publics peuvent également influencer la consommation par **les investissements** qu'ils consacrent au logement, aux transports publics, à l'utilisation de l'énergie, à l'assainissement des terrains pollués et aux activités d'éducation connexes.

Ils peuvent aussi **lever les obstacles, notamment administratifs**, à une consommation plus viable -- tels que les règlements qui limitent l'innovation en exigeant l'utilisation d'une technologie ou d'un produit donné et qui entravent les actions susceptibles de rendre la consommation plus viable. Par exemple, la libéralisation des marchés de l'électricité ouvre la possibilité pour les consommateurs de se procurer, à un tarif préférentiel, une partie ou la totalité de leur électricité domestique en faisant appel à des énergies renouvelables.

### **France**

Le Conseil régional de l'Île de France est en train de mettre au point **un réseau de bureaux de voisinage** en région parisienne qui mettront des locaux et du matériel à la disposition des gens pour les encourager à travailler plus près de leur domicile plutôt que de faire le trajet habituel vers Paris.

### **Suède**

La Suède a lancé **un vaste programme d'investissements locaux**, doté d'un budget de 5.4 milliards de couronnes suédoises pour le triennal 1998-2000. Ce programme, qui vise à favoriser une société viable, porte sur le logement, les transports publics, l'utilisation de l'énergie, l'assainissement des terrains pollués et des activités d'éducation connexes. Une somme d'un milliard de couronnes a été réservée pour la rénovation d'immeubles selon des modes écologiquement viables et pour mettre en oeuvre des circuits de résidus et des réseaux d'alimentation en eau compatibles qui soient avec l'environnement.

### **Royaume-Uni**

**Les lignes directrices relatives à l'aménagement** en Angleterre et au Pays de Galles sur la construction hors agglomération -- par exemple, des centres commerciaux, des bureaux et des centres de loisirs -- ont été révisées en 1993 et 1996. Par conséquent, le promoteur doit prouver qu'il n'est pas possible de construire soit au centre de la

ville, soit dans un autre endroit bien desservi par les transports en commun.

### *Trains de mesures*

Dans la pratique, de nombreux instruments d'intervention sont complémentaires et font partie d'un ensemble de mesures visant plusieurs aspects du problème.

**Canada** En même temps qu'un **programme visant à stimuler la production de biocarburants, une différenciation fiscale** a été mise en application pour rendre ces biocarburants plus attrayants auprès du consommateur.

**Finlande** **Le programme de développement du recyclage des déchets** qui a été en vigueur de 1986 à 1995 a contribué à résoudre certains des problèmes de rentabilité du recyclage. Un système de consigne des bouteilles de verre, une taxe sur les récipients de boissons jetables et l'utilisation de bouteilles normalisées ont fait qu'aujourd'hui 88 pour cent des contenants de verre sont récupérés.

**Pays-Bas** **Les compagnies d'électricité** ont offert pendant une période limitée **un bonus de 50 florins** aux acheteurs de réfrigérateurs économes en électricité, en même temps qu'un **programme de spécification de la consommation des nouveaux réfrigérateurs** était mis en oeuvre. De même, les ventes de chaudières à énergie solaire ont été appuyées par des subventions accordées aux consommateurs par le ministère des Affaires économiques.

### *Mesures visant les petites et moyennes entreprises*

La plupart des initiatives précitées s'adressaient aux particuliers. Toutefois, les pays Membres ont également mis au point diverses mesures destinées à aider **les petites et moyennes entreprises** à modifier leurs modes de consommation, qui se rapprochent souvent davantage de ceux des particuliers que de ceux de la grande entreprise.

## **Belgique**

**Le programme PRESTI du gouvernement flamand** fournit aux petites et moyennes entreprises un ensemble de subventions et de mesures organisationnelles techniques et concrètes pour prévenir et réduire la production de déchets et d'émissions. Des programmes analogues existent dans d'autres régions du pays.

## **Danemark**

Entre 1994 et 1997, **un programme visant les petites et moyennes entreprises a déboursé 80 millions de couronnes danoises** aux entreprises qui avaient passé en revue les aspects environnementaux, de la santé et de la sécurité de leur activités; qui avaient mis en oeuvre une politique environnementale, avec des cibles et un programme de mise en oeuvre; qui avaient encouragé la participation et la formation des employés et qui avaient embauché des nouveaux employés. Un programme similaire est en cours de développement pour la période 1998 jusqu'à 2002, qui s'occupera des aspects environnementaux de l'utilisation, de la promotion, et de la vente des produits des entreprises.

## **Italie**

**Une campagne nationale d'information** destinée aux petites et moyennes entreprises et aux artisans attire l'attention sur l'effet des modes de consommation et de production dans la production de déchets ainsi que sur les façons de la réduire.



#### 4. EVALUER L'EFFICACITE DES INITIATIVES DES PAYS MEMBRES

D'après les réponses que le Secrétariat a obtenues à la suite de ses deux demandes d'information, ainsi que d'autres données, il apparaît clairement que les pays Membres ont déjà pris diverses initiatives pour influencer les modes de consommation. Bon nombre de ces initiatives ont en elles-mêmes un effet, et les pays continuent à en élaborer et à en mettre en oeuvre de nouvelles. En revanche, il est clair aussi qu'il reste beaucoup à faire, à la fois pour comprendre les effets des mesures actuelles et pour instaurer une consommation viable. L'expérience des pays Membres peut être très utile pour élaborer des trains de mesures efficaces destinés à influencer les modes de consommation et pour mieux comprendre les tendances de la consommation ainsi que les effets plus larges -- sur l'environnement, l'économie et la société -- des mesures mises en oeuvre.

*Quelle est l'efficacité globale des initiatives des pays Membres visant à modifier les modes de consommation ?*

Il n'est pas encore possible, compte tenu des renseignements dont dispose le Secrétariat de l'OCDE, de procéder à une évaluation globale de l'efficacité des initiatives prises par les pays Membres pour modifier les modes de consommation, et ce, essentiellement pour trois raisons :

- ◆ les pays Membres mettent en oeuvre un éventail de mesures distinctes, qui sont parfois liées, pour influencer le comportement des consommateurs, mais **il leur reste encore à élaborer des stratégies cohérentes** pour agir sur les modes de consommation non viables ;
- ◆ **l'information concernant les mesures précises mises en oeuvre est encore limitée** -- il en sera question dans les paragraphes ci-après ;

- ◆ on ne dispose pas encore **d'indicateurs nationaux de la consommation durable**, qui permettraient d'évaluer globalement l'efficacité ou l'échec des mesures mises en oeuvre.

### *Quelle est l'efficacité des initiatives précises des pays Membres ?*

Les exemplaires ci-après donne des indications sur l'efficacité relative de plusieurs mesures précises, mais une évaluation n'est souvent pas possible pour les raisons suivantes :

- ◆ de nombreuses politiques sont en vigueur depuis trop peu de temps pour qu'il soit possible d'en faire une véritable évaluation, et il faudra peut-être plusieurs années pour être en mesure d'analyser en profondeur leur efficacité ;
- ◆ les instruments d'action n'agissent pas isolément mais doivent être évalués par rapport aux changements plus vastes à l'oeuvre dans l'économie et la société d'un pays, qui peuvent favoriser ou au contraire entraver l'initiative, d'où la difficulté d'en cerner l'effet exact ;
- ◆ les tendances générales varient selon les pays, ce qui rend les comparaisons directes difficiles.

L'information contenue ci-après permet de tirer certaines conclusions préliminaires :

- ◆ **les programmes d'information et d'éducation** ont entraîné des changements limités du comportement des consommateurs, mais il ne s'agit que de changements qui n'imposent pas de coûts à ce dernier ni de contraintes du point de vue de la commodité ;
- ◆ **les instruments économiques et les mesures de réglementation** ont été relativement efficaces, bien que d'autres mesures se soient révélées nécessaires face à certains effets de répartition et autres impacts sociaux ;
- ◆ **les trains de mesures**, qui visent plusieurs aspects différents de la consommation insoutenable à terme, sont particulièrement efficaces.

## ***Examens des performances environnementales de l'OCDE***

Le programme d'examens des performances environnementales de l'OCDE dresse un bilan systématique, indépendant et périodique des politiques et des mesures des pays Membres dans le domaine de l'environnement. Ces examens contiennent un certain nombre de conclusions sur l'efficacité des politiques suivies à l'égard des modes de consommation :

- ◆ Canada<sup>9</sup> “Malgré quelques progrès dans le domaine du consumérisme vert, (...) les modes de consommation et de production demeurent fréquemment intensifs dans leur utilisation des ressources naturelles. Cette situation est due en partie à l'existence de signaux économiques inadéquats ou contradictoires.”
- ◆ Etats-Unis<sup>10</sup> “Les mesures visant à limiter l'utilisation des véhicules privés et à promouvoir les transports publics n'ont eu jusqu'ici que peu de succès (...) Un rapport conjoint, réalisé en 1993 par l'EPA [l'Agence pour la protection de l'environnement] et le ministère des Transports, a conclu que la promotion de systèmes offrant une alternative aux déplacements de véhicules à un seul occupant (transports publics, utilisation commune de véhicules, voies réservées aux véhicules à fort coefficient d'occupation) n'avait qu'un effet limité sans le soutien de mesures décourageant lesdits déplacements de véhicules à un seul occupant, comme la tarification ou la taxation.”
- ◆ Finlande<sup>11</sup> “De nombreux instruments économiques, y compris la première taxe sur le carbone du monde, ont été adoptés en Finlande, souvent pour des raisons financières. Les taxes et redevances d'environnement ont pour objectif principal de stimuler une évolution des modes de production et de consommation (...) Les taux des taxes et redevances ne sont pas toujours suffisamment élevés pour favoriser l'évolution des comportements.”

## ***Travaux sur les comportements individuels en matière de déplacements***

Les travaux de l'OCDE sur les comportements individuels en matière de déplacements<sup>12</sup> révèlent que les pouvoirs publics disposent d'une plus grande marge de manoeuvre qu'ils ne le croient pour influencer les comportements de

la population en matière de déplacements, puisque ce comportement a toujours été influencé, directement et indirectement, par leurs décisions. En outre, les efforts déployés pour modifier les comportements ne doivent pas forcément viser à modifier les valeurs sous-jacentes, car le comportement en matière de déplacements procède davantage d'une combinaison d'habitudes et de circonstances -- rationalisée après coup -- que de l'expression de valeurs précises. Selon l'étude, il appartient aux pouvoirs publics de soutenir l'innovation du secteur privé et des administrations locales et de renseigner le public sur les autres schèmes de comportement qu'ils pourraient adopter en matière de déplacements.

### ***L'expérience australienne***

L'étude australienne intitulée *More with Less*<sup>13</sup>, qui a examiné l'efficacité d'un certain nombre d'initiatives, révèle que lorsque les consommateurs n'ont pas d'autre choix que de se comporter d'une façon responsable à l'égard de l'environnement, c'est ce qu'ils font. C'est pourquoi plusieurs initiatives qui ont créé une obligation ou avaient un aspect obligatoire et qui s'accompagnaient en général d'une publicité et d'une promotion d'envergure, se sont révélées très efficaces. L'étude révèle par ailleurs que les mesures misant sur l'incitation donnaient des résultats mitigés ; les initiatives efficaces faisaient l'objet d'une solide publicité et offraient des avantages personnels évidents aux consommateurs en plus de contribuer à la santé de l'environnement. Les initiatives comportant des activités de promotion et d'information, et dans certains cas des mesures d'incitation, visant à faire bien comprendre aux consommateurs les avantages d'un changement de comportement ont été très efficaces. En revanche, d'autres initiatives ont eu des effets mitigés, et celles qui reposaient uniquement sur l'information n'ont pas été très efficaces.

### ***Campagnes d'information aux Pays-Bas***

Le premier Programme national de protection de l'environnement des Pays-Bas (1989) misait beaucoup sur les campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation des enfants. Ces campagnes ont eu un effet sensible sur les comportements, surtout à l'égard du tri des déchets. Cependant, au cours de l'élaboration du second programme (1993), il est apparu évident que le succès de cette stratégie, qui vise principalement le consommateur, se limitait à des "modifications de comportement faciles", c'est-à-dire celles qui

n'imposent pas de coûts financiers importants au consommateur ni de contraintes du point de vue de la commodité et de l'image.

Un examen de la politique d'information des consommateurs des Pays-Bas<sup>14</sup>, réalisé en 1997, révèle que :

- ◆ l'influence que le public peut exercer sur différents problèmes d'environnement varie ; c'est pourquoi il peut être parfois plus judicieux d'adopter une stratégie indirecte, misant d'abord sur les actions des entreprises, des administrations locales ou nationales en vue de modifier le contexte dans lequel l'individu prend ses décisions, plutôt que de tenter d'influencer directement le consommateur ;
- ◆ seuls de 5 à 10 pour cent du public estiment que l'environnement est suffisamment important pour accepter des changements de comportement qui seraient assortis d'un coût financier ou de contraintes du point de vue de la commodité ; c'est pourquoi les politiques devraient viser à relier les objectifs environnementaux à d'autres objectifs comme ceux de la santé, de la sécurité, du bien-être social et du confort, auxquels le public attache également de l'importance ;
- ◆ les responsables doivent respecter le public en tant que groupe d'individus jouissant de la liberté de choix, qui ont de bonnes raisons de faire des choix qui ne favorisent pas l'environnement ; c'est pourquoi une politique doit être ciblée sur le comportement moyen et stimuler la variété des produits et services respectueux de l'environnement au lieu de limiter le choix du consommateur ;
- ◆ les pouvoirs publics doivent se féliciter des initiatives lancées par les citoyens en faveur de l'environnement et les appuyer.

### *Instrumentes économiques*

L'OCDE a mené un important programme de travail sur l'efficacité et la mise en oeuvre des instruments économiques. Par exemple, l'OCDE a mené une évaluation initiale de l'efficacité et de l'efficacités des instruments économiques dans la lutte contre la pollution dans les pays Membres<sup>15</sup>. Par ailleurs, l'OCDE a conclu qu'il est souhaitable de se diriger vers une utilisation plus systématique et plus cohérente des instruments économiques.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, on dispose de certains renseignements des pays Membres sur les effets des instruments économiques sur les modes de consommation et les conséquences environnementales.

- ◆ La Belgique procède à une évaluation de la loi fédérale qui a instauré les écotaxes. Bien qu'on ne dispose pas encore de chiffres définitifs, il semble que cette loi ait un effet bénéfique dans la mesure où elle favorise l'adoption de comportements respectueux de l'environnement.
- ◆ La Corée a réduit de 27 pour cent sa production de déchets et augmenté de 35 pour cent le recyclage en mettant en oeuvre son système de collecte tarifée en fonction du volume.
- ◆ La Suède a une longue expérience de l'utilisation des instruments économiques. Les responsables estiment que les nombreuses taxes de protection de l'environnement destinées à façonner le comportement des producteurs sont efficaces. Il semble également que la différenciation des taxes sur le carburant, selon qu'il s'agit d'essence plombée ou sans plomb, et maintenant selon la qualité d'essence ou de gazole, ait favorisé une évolution rapide vers des carburants moins polluants. Une redevance de mise à la ferraille des véhicules a indirectement abouti à la réduction du nombre de véhicules abandonnés dans les régions rurales. En revanche, les redevances frappant les piles se sont révélées trop faibles pour avoir un effet sur la consommation.
- ◆ Au Royaume-Uni, on a estimé que la hausse accélérée de la taxe sur le carburant entraînera d'ici à 2000 une réduction équivalant à 3 millions de tonnes de carbone des émissions de dioxyde de carbone des automobiles, mais cette mesure ne fait que ralentir la croissance des émissions et ne devrait pas suffire à elle seule pour inverser la tendance.

Les instruments économiques peuvent cependant avoir des impacts de répartition qu'il pourrait être difficile d'accepter du point de vue social. Par exemple, une fiscalité alourdie des carburants et de l'électricité domestique peut être particulièrement difficile pour les moins nantis de la société, qui ne bénéficieront peut-être pas également des changements compensatoires comme la réduction de l'impôt sur le revenu ou sur l'emploi.

## ***Eco-étiquetage***

Un récent rapport de l'OCDE<sup>16</sup> révèle que, globalement, l'éco-étiquetage n'a pas eu d'influence sensible sur les décisions d'achat des consommateurs. Les programmes d'éco-étiquetage se sont révélés plus efficaces dans les pays ou les régions dont les habitants étaient assez sensibilisés aux produits respectueux de l'environnement. Dans certains cas, ils ont eu des effets sensibles sur les marchés de certaines catégories de produits.

Une évaluation distincte du système d'éco-étiquetage nordique est actuellement envisagée. Selon une étude réalisée en 1995 par l'Institut suédois des normes, le système d'éco-étiquetage nordique recueille une large adhésion des consommateurs, dont près de 70 pour cent sont prêts à payer plus cher des produits identifiés par le Cygne nordique.



## 5. LES PROCHAINES ETAPES

### *Prochaines étapes pour les pays Membres*

Chaque pays aura avantage, pour élaborer des mesures destinées à influencer les modes de consommation, à apprendre de l'expérience d'autres pays ayant déjà fait l'essai de stratégies comparables. Le présent rapport se veut une contribution à ce partage d'expérience.

Le chapitre 4 d'*Action 21* recense un éventail d'actions que les pays, notamment les pays développés, devraient mener pour s'attaquer aux modes de consommation et de production insoutenables à terme. Le paragraphe 28 du *Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21*, (reproduit à Appendice A) adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion de sa 19<sup>ème</sup> session extraordinaire, énumère également diverses mesures destinées à promouvoir la consommation durable. Les principales actions mises en évidence dans ce document et que les pays Membres sont invités à prendre en compte dans l'élaboration de leurs politiques sont les suivantes :

- ◆ analyser de façon équilibrée les aspects de l'économie liés à la demande et à l'offre en rapprochant les préoccupations écologiques et les facteurs économiques et en examinant un certain nombre d'options telles que l'adoption d'instruments réglementaires, économiques et sociaux ;
- ◆ promouvoir des mesures visant à internaliser les coûts et les avantages écologiques dans le prix des biens et des services, en déplaçant le poids de la fiscalité vers les modes de production et de consommation insoutenables à terme et en réduisant et en éliminant les subventions octroyées aux activités préjudiciables à l'environnement ;

- ◆ promouvoir aux niveaux international et national des programmes axés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des matières premières ;
- ◆ améliorer la qualité de l'information sur l'impact des produits et services sur l'environnement et, à cette fin, encourager la pratique de l'éco-étiquetage ;
- ◆ favoriser l'élaboration de programmes scolaires visant à promouvoir des modes de consommation et de production viables et le renforcement des programmes existants ;
- ◆ mettre à contribution les médias, les organismes de publicité et de marketing pour promouvoir des modes de consommation viables ;
- ◆ tenir compte de la relation entre l'urbanisation et les effets des modes de consommation et de production urbains sur l'environnement et le développement ;
- ◆ mettre au point des indicateurs permettant de suivre l'évolution des modes de consommation et de production.

Le rapport de **la Table ronde ministérielle d'Oslo<sup>17</sup> en 1995** énumère également un certain nombre de mesures, destinées à divers acteurs, y compris les pouvoirs publics, pour combattre la consommation et la production insoutenables à terme, en mettant notamment en évidence certains instruments réglementaires, économiques et sociaux que les pouvoirs publics pourraient employer à l'échelon national ou local.

Compte tenu de ces divers "menus" de mesures, on peut récapituler certaines questions qui appellent particulièrement de nouvelles mesures :

- ◆ Davantage de pays devraient tenir **des débats nationaux** sur la façon d'établir des modes de consommation plus durables ainsi que sur leurs conséquences du point de vue des objectifs plus larges de la société, du développement économique et du progrès social. Ces débats devraient reposer sur la participation active d'un large éventail d'acteurs dans la société et déboucher sur l'élaboration de stratégies cohérentes visant à combattre les modes de consommation non durables.

- ◆ Les pays devraient **améliorer leur information sur l'efficacité des initiatives prises**, séparément ou ensemble. Cette démarche devrait s'inscrire dans la mise au point d'indicateurs et de repères devant servir à évaluer les progrès vers des cibles qualitatives et, lorsque cela sera possible, quantitatives, et à mieux comprendre les tendances de la consommation.
- ◆ **Les trains de mesures** pourraient être utilisés plus largement. Les instruments économiques pourraient par exemple être renforcés par des campagnes d'information et des mesures réglementaires destinées à améliorer les normes. Une stratégie intégrée combinerait ces moyens avec des mesures axées sur la production, qui stimuleraient la production de produits moins polluants et leur utilisation de façon plus durable.
- ◆ **Les instruments économiques** peuvent être utilisés pour faire en sorte que les signaux de prix et le marché appuient les mesures mises en oeuvre en faveur d'une consommation durable.
- ◆ Il est possible de faire davantage pour **expliquer** au public l'importance des modes de consommation, la façon dont ses comportements contribuent à causer des problèmes d'environnement et comment il pourrait faire sa part dans la recherche de solutions. **L'éducation**, dans les écoles, les universités, les entreprises et les établissements d'enseignement technique et d'éducation permanente peuvent apporter une importante contribution, de concert avec des campagnes d'information et d'autres instruments sociaux. Il y aurait davantage à faire pour promouvoir **des innovations sociales efficaces** en faveur d'une consommation durable.
- ◆ Les pays Membres peuvent avoir intérêt à explorer la possibilité de donner au public **un meilleur accès à l'information sur l'environnement** et de trouver des moyens de le **faire participer au processus décisionnel**.

### *Prochaines étapes pour l'OCDE*

Le présent rapport donne un premier aperçu des politiques et des instruments d'action que les pays Membres de l'OCDE utilisent pour influencer les modes de consommation. Il incombe à l'OCDE le rôle important d'appuyer

ses pays Membres au cours de ce processus, notamment en suivant de façon continue l'évolution de la situation et en rendant compte. Les activités ci-après pourraient être envisagées à cet égard :

- ◆ Produire **un rapport plus complet** sur les initiatives des pays Membres visant à influencer les modes de consommation, lequel s'inscrirait dans la contribution de l'OCDE à la session de 1999 de la Commission du développement durable, dont la consommation et la production durables constitueront le principal thème intersectoriel.
- ◆ **Elaborer une méthode robuste permettant de mesurer l'évolution des modes de consommation et leur impact.** L'actuel travail pour la mise au point **d'indicateurs de consommation durable**, qui pourraient également être incorporés dans les examens des performances environnementales, permettra de mieux mesurer et comparer l'impact des politiques.
- ◆ **Améliorer la connaissance d'un certain nombre d'initiatives des pouvoirs publics**, y compris celles qui ne sont guère répertoriées dans le présent rapport : argumentaires écologiques dans la publicité, moyens de coopérer avec les médias et les secteurs de la commercialisation pour promouvoir des modes de consommation durables, et stimulation de la consommation durable dans des secteurs en essor économique, tels que le tourisme.
- ◆ Améliorer les connaissances sur les initiatives prises **au niveau local** et celles des autres acteurs tels que les entreprises, les associations de consommateurs et les organismes de protection de l'environnement.
- ◆ Produire **une série d'études de cas détaillées** d'un groupe choisi d'initiatives visant à influencer les modes de consommation dans les pays Membres.
- ◆ **Améliorer la compréhension de l'efficacité et des initiatives des pays Membres** : l'efficacité des mesures devrait être examinée au cours du travail futur dans le cadre du Programme de travail sur les modes de consommation et de production écologiquement

viables, et d'autres projets et activités de l'OCDE, notamment le programme d'examens des performances environnementales.

Il incombe également à l'OCDE de contribuer aux travaux internationaux sur la consommation durable, au sein de la Commission du développement durable des Nations unies et d'autres instances. Ce rôle peut être renforcé de plusieurs façons :

- ◆ **Contribuer aux aspects des travaux de la CDD**, dans le rôle de gestionnaire qu'elle exerce en ce qui concerne le chapitre 4 d'Action 21, en favorisant une meilleure compréhension de la façon d'influencer les modes de consommation. Par exemple, dans le cadre du projet pour mettre au point des indicateurs de consommation et production viables.
- ◆ **Fournir des informations actuelles et futures sur les initiatives menées par les pays Membres** pour influencer les modes de consommation, dans le cadre du projet piloté par la CDD, l'Institut international du développement durable et le gouvernement norvégien, en vue de mettre sur pied un site Internet sur ces initiatives.
- ◆ **Servir comme forum pour développer l'analyse et la compréhension communes des aspects mondiaux** du sujet, avec la participation des pays non membres et une diversité de parties intéressées.
- ◆ **Coopérer avec d'autres organisations et acteurs**, tels que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable., et appuyer leurs activités.



## APPENDICE A

### ***Paragraphe 28 du Programme pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement durable, New York, juin 1997***

#### *Modification des modes de consommation et de production*

Il est reconnu dans Action 21 que les modes de production et de consommation non viables, notamment dans les pays industrialisés sont la cause principale de la détérioration constante de l'environnement mondial. Tandis que, dans les pays industrialisés, les modes de consommation non viables constituent une menace de plus en plus grave pour l'environnement, les pays en développement ont toujours quant à eux énormément de mal à subvenir aux besoins de base de leur population, à savoir l'alimentation, les soins de santé, le logement et l'éducation. Tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation durables ; les pays développés devraient être les premiers à établir des schémas de consommation soutenables à terme ; les pays en développement devraient s'efforcer de mettre en place des schémas de consommation rationnels dans le cadre de leur processus de développement, garantissant la satisfaction des besoins essentiels des groupes les plus défavorisés, tout en évitant les schémas insoutenables à terme -- en particulier ceux établis par les pays industrialisés -- dont on reconnaît en général qu'ils sont par trop écologiquement dangereux, inefficients et peu économiques. Cela exigera de la part des pays industrialisés la fourniture d'apports techniques et autres plus importants. Dans le cadre du suivi de l'application d'Action 21, un rang de priorité élevé devrait être accordé à l'examen des progrès réalisés dans l'établissement de schémas de consommation soutenables à terme. Conformément à Action 21, la formulation de politiques et stratégies nationales et l'amélioration de celles qui existent déjà, notamment dans les pays industrialisés, sont nécessaires pour promouvoir une modification des modes de production et de consommation non viables, tout en renforçant, le cas échéant, les approches internationales qui encouragent

les modes de consommation viables sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées, en appliquant la notion de pollueur-payeur, en encourageant un comportement responsable chez les producteurs et en sensibilisant les consommateurs. En outre, l'efficacité écologique, l'internalisation des coûts et les politiques de produits constituent autant d'instruments permettant d'améliorer la viabilité des modes de consommation et de production. A cet effet, il faudrait s'attacher à :

- a) promouvoir des mesures visant à internaliser les coûts et les avantages écologiques dans le prix des biens et des services, tout en s'efforçant d'éviter que ces mesures aient d'éventuelles répercussions négatives sur l'accès au marché par les pays en développement afin, notamment, d'encourager la consommation de produits inoffensifs pour l'environnement. Les gouvernements devraient envisager de taxer plus lourdement les modes de production et de consommation non viables ; il est vital d'aboutir à une telle internalisation des coûts écologiques. Afin de tenir compte de l'intérêt général, une réforme fiscale de ce type devrait prévoir une réduction et une élimination des subventions octroyées aux activités préjudiciables à l'environnement ;
- b) promouvoir le rôle du secteur commercial dans l'évolution vers des modes de consommation plus viables est encourageant, le cas échéant, la publication volontaire des audits environnementaux et sociaux sur ses propres activités, compte tenu des conditions spécifiques de chaque pays, en tant qu'agent du changement sur le marché et en tant que grand consommateur de biens et services ;
- c) mettre au point des indicateurs de base permettant de suivre l'évolution des modes de consommation et de production, les pays industrialisés devant ouvrir la voie à cet égard ;
- d) identifier, dans le cadre d'évaluations des mesures prises, les meilleures pratiques en vigueur du point de vue de leur efficacité écologique et de leurs incidences sur l'équité sociale, et diffuser les résultats de ces évaluations ;
- e) tenir compte de la relation entre l'urbanisation et l'effet des modes de consommation de production urbains sur l'environnement et le développement afin d'encourager l'adoption de plans d'urbanisation plus viables ;

- f) promouvoir aux niveaux international et national des programmes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et des matières premières, et fixer des échéances pour leur mise en oeuvre, en fonction des besoins. A cet égard, il faudrait se pencher sur les études qui proposent une utilisation plus rationnelle des ressources et envisager notamment de multiplier par dix la productivité des ressources à long terme et de quadrupler la productivité des ressources dans les 20 ou 30 prochaines années dans les pays industrialisés. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour étudier la faisabilité de ces objectifs et les mesures pratiques nécessaires à leur réalisation. Cette tâche incombera tout particulièrement aux pays industrialisés qui devront montrer la voie à suivre à cet égard. La Commission du développement durable devrait examiner cette initiative dans les années à venir et étudier les politiques et actions nécessaires pour favoriser l'efficacité écologique et, à cette fin, adopter des mesures pour aider les pays en développement à exploiter de façon plus rationnelle l'énergie et les matières premières en favorisant le renforcement de leur capacité endogène et leur développement économique par un soutien international effectif et accru ;
- g) encourager les gouvernements à donner l'exemple pour modifier les modes de consommation en améliorant leurs propres performances écologiques grâce à la prise de mesures concrètes en matière d'approvisionnement, de gestion des infrastructures publiques et d'intégration de préoccupations écologiques dans le processus de prise de décision. Les gouvernements des pays développés, en particulier, devraient donner l'exemple à cet égard ;
- h) mettre à contribution les médias, les organismes de publicité et de marketing pour promouvoir des modes de consommation viables ;
- i) améliorer la qualité de l'information sur l'impact des produits et services sur l'environnement et, à cette fin, encourager la pratique, sur une base volontaire et transparente, de l'éco-étiquetage ;
- j) promouvoir des mesures favorisant l'efficacité écologique ; toutefois, les pays développés doivent accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement, en encourageant notamment les effets positifs, et à la nécessité

d'éviter de compromettre les possibilités d'exportation de ces pays et, le cas échéant, des pays en transition, et leur accès au marché ;

- k) favoriser l'élaboration de programmes scolaires visant à promouvoir des modes de consommation et de production viables et le renforcement des programmes existants ;
- l) encourager les entreprises commerciales et industrielles à mettre au point et à utiliser des techniques écologiquement rationnelles qui devraient avoir pour objectif non seulement d'accroître la compétitivité, mais également de réduire les effets nocifs sur l'environnement ;
- m) analyser de façon équilibrée les aspects de l'économie liée à la demande et à l'offre en rapprochant les préoccupations écologiques et les facteurs économiques qui pourraient inciter les consommateurs et les producteurs à modifier leur comportement. Il faudrait examiner un certain nombre d'options telles que l'adoption d'instruments réglementaires, de mesures d'incitation et de dissuasion économique et sociale, la fourniture d'équipements et d'infrastructures, des informations, une éducation et la conception et la diffusion de technologies.

## APPENDICE B

### *Programme de travail de l'OCDE sur les modes de consommation et de production écologiquement viables*

L'OCDE a lancé en 1995 un programme de travail pluridisciplinaire sur les modes de production et de consommation écologiquement viables destiné à étayer les efforts déployés par les pays Membres pour analyser leurs modes de consommation et de production et pour concevoir des moyens d'action permettant d'inverser les tendances non durables. Ce programme a quatre objectifs :

- ◆ préciser la terminologie et le cadre théorique général utilisés dans le débat international sur la question ;
- ◆ contribuer à la compréhension des grandes tendances de la consommation et de la production ainsi que de leurs effets sur l'environnement dans les pays de l'OCDE ;
- ◆ recenser les moyens d'action qui s'offrent aux pouvoirs publics pour inverser les tendances insoutenables à terme ; et
- ◆ étudier les aspects mondiaux de l'évolution des modes de production et de consommation, notamment à travers ses répercussions sur les courants d'échanges entre les pays Membres et les pays non membres de l'OCDE.

En juin 1997, l'OCDE a publié à l'intention des Ministres un rapport intitulé *Modes de consommation et de production écologiquement viables*<sup>1</sup> qui s'inscrit également dans la contribution de l'Organisation à la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au développement durable le même mois et qui avait pour but de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'*Agenda 21*. Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- ◆ la notion de "modes de production et de consommation écologiquement viables" peut constituer un outil précieux dans la poursuite du développement durable ;
- ◆ les pays Membres de l'OCDE mettent déjà en place un large éventail de politiques et de moyens d'action destinés à modifier les schémas de consommation et de production ; et
- ◆ les pays de l'OCDE et les autres devront relever un certain nombre de défis majeurs.

Le rapport recommande par conséquent :

- ◆ de poursuivre les travaux en s'appuyant sur les nombreux exemples montrant que des progrès mesurables peuvent être réalisés.

L'OCDE a également publié le rapport intitulé *Modes de consommation et de production écologiquement viables -- Clarification des concepts*<sup>18</sup>, qui rend compte de l'atelier tenu à Rosendal (Norvège) et où ont été examinées d'importantes hypothèses et notions liées à l'analyse des modes de consommation et de production. Les rapports des ateliers de l'OCDE consacrés à la consommation de papier, aux comportements individuels en matière de déplacements, à la consommation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau, et à l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics, ont également été publiés<sup>12,19</sup>.

Outre le présent rapport sur les initiatives des pays Membres, le programme de travail de l'OCDE comprend les sujets suivants : amélioration de la compréhension des aspects macro-économiques de la consommation durable ; étude des implications mondiales, en termes d'impacts économiques et sociaux dans les pays Membres et les pays non membres de l'OCDE, d'une modification des modes de consommation et de production ; mise au point d'indicateurs de la consommation durable ; poursuite des travaux sur l'écologisation des activités des pouvoirs publics ; et étude de l'utilisation d'instruments sociaux tels que les initiatives en matière d'éducation et les initiatives locales, en vue d'influencer les modes de consommation. L'OCDE travaille aussi avec le gouvernement de la Norvège, qui prépare une réunion d'experts (Kablevag, Norvège, juin 1998) afin d'accélérer la mise en oeuvre de la consommation durables, avec la participation des experts des pays développés et les pays en développement.

Les travaux sur l'écologisation des activités et des processus décisionnels des pouvoirs publics prévus au programme sont menés dans le cadre de la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics* (1996). Ces travaux comprennent : l'atelier sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics (Paris, 1996) ; l'atelier sur les systèmes de gestion de l'environnement à l'intention des organismes publics (Stockholm, 1998) ainsi que la poursuite de la mise au point d'un site Internet sur l'*Écologisation de l'OCDE* qui a été initialement établi par Environnement Canada; et participation à la *Conférence internationale sur les politiques d'achats publics écologiquement viables* (Bienne, Suisse, 1997), et l'*Atelier sur le développement des politiques d'achats publics écologiquement viables* (Bienne, Suisse, 1998).

On trouve sur l'Internet<sup>20</sup> un complément d'information sur le programme de travail de l'OCDE sur les modes de consommation et de production écologiquement viables.

## NOTES

1. *Modes de Consommation et de Production Ecologiquement Viables*, OCDE, Paris, juin 1997
2. *Eco-efficience*, OCDE, Paris, avril 1998
3. *Recommandation du Conseil sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics*, C(96)39/Final, 21 mars 1996
4. *Consumption and the environment : Analysis of trends*, Etude commandée par le ministère du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement des Pays-Bas, la Haye, mai 1996
5. *Household Growth : Where Shall We Live?* ministère de l'Environnement du Royaume-Uni, Londres, octobre 1995
6. *Opportunities for Change: Consultation Paper on a revised UK strategy for sustainable development*, ministère de l'Environnement du Transport et des Régions du Royaume-Uni, Londres, février 1998
7. Le Global Action Plan est une organisation sans but lucratif créée afin d'offrir un soutien structuré aux ménages désireux d'adopter des modes de vie écologiquement viables. Le programme des Eco-teams permet à des groupes de ménages d'examiner et de modifier leurs propres habitudes de consommation. Les Eco-teams sont parvenues à réduire de 40% la quantité globale de déchets soumis au ramassage municipal, de 15% la consommation d'énergie et d'eau et de 18% la production de CO<sub>2</sub> des ménages (total pour 12 pays jusqu'en 1994). Par ailleurs, ces réductions se sont maintenues sur une période de temps prolongée.
8. L'OCDE a effectué plusieurs études des instruments économiques: elle a élaboré des instructions pour la mise en oeuvre de ces instruments, réuni des informations sur leur utilisation et analysé leur application potentielle et effective dans des domaines particulières. Elle a publié un examen détaillé

des écotaxes et leurs conséquences et les échanges. Deux rapport publiés en 1997 donnent un aperçu du travail de l'OCDE dans ce cadre-là.

*Les écotaxes dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris, 1995

*Réformer la réglementation environnementale dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris, 1997

*Ecotaxes et réforme fiscale verte*, OCDE, Paris, 1997

9. *Examens des performances environnementales : Canada*, OCDE, Paris, 1995
10. *Examens des performances environnementales : Etats Unis*, OCDE, Paris, 1996
11. *Examens des performances environnementales : Finlande*, OCDE, Paris, 1997
12. *Premier atelier sur les comportements individuels en matière de déplacements : valeurs, bien-être et qualité de vie*, OCDE, Paris, 1996 (document distribution générale OCDE/GD(96)199)  
*Deuxième atelier sur les comportements individuels en matière de déplacements : culture, choix et technologie*, OCDE, Paris, 1997 (document distribution générale OCDE/GD(97)1)
- Compte rendu de la Réunion de l'OCDE sur la consommation durable et le comportement individuel dans le secteur des transports*, OCDE, Paris, 1997 (document distribution générale OCDE/GD(97)144)
13. *More with Less: Initiatives to Promote Sustainable Consumption*, Environmental Economics Research Paper n°3, Australian Department of the Environment, Sport and Territories, Canberra, 1996
14. *Een herijking van de rol van de burger in het milieubeleid*, La Haye, juin 1997, résumé disponible en anglais
15. *Evaluer les instruments économiques des politiques de l'environnement*, OCDE, Paris, 1997
16. *Etiquetage écologique : effets réels de certains programmes*, OCDE, Paris, 1997 (document distribution générale OCDE/GD(97)105)

- 17 *Table ronde ministérielle d'Oslo : conférence sur la production et la consommation durables, 6-10 février 1995*, ministère de l'Environnement de la Norvège, Oslo, 1995
18. *Modes de Consommation et de Production Ecologiquement Viables -- Clarification des concepts*, OCDE, Paris, juin 1997
19. *Report of the OECD Workshop: Rethinking Paper Consumption*, OCDE, Paris, 1997 (document distribution générale OCDE/GD(97)111)
- Atelier de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics*, OCDE, Paris, 1997 (document distribution générale OCDE/GD(97)124)
- La consommation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau*, OCDE, Paris, avril 1998
- 20 <http://www.oecd.org/sust/sustain.htm>

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
IMPRIMÉ EN FRANCE  
(97 98 08 2 P) ISBN 92-64-26087-0 – n° 50098 1998